

---

# **Notions d'Ethique et de Déontologie**

---

### I. Introduction

Dans nos conversations courantes, nous reprenons souvent certaines expressions entendues aux informations ou utilisées par différents spécialistes de la question. Nous intégrons les mots à la mode comme éthique, morale ou déontologie, sans toujours savoir ce qui se cache derrière ces mots qui, dans certains cas, peuvent sembler synonymes. Afin de clarifier ces expressions, nous devons passer par l'étape des définitions.

Il existe une Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires qui énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique.

### Définitions

**Morale** : La Morale, c'est la science du bien et du mal, c'est une théorie relative à la conduite humaine en tant qu'elle a le bien pour objet. Elle se réfère aussi aux mœurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien. Elle se réfère également aux institutions qui permettent à une société d'atteindre ses objectifs, plus particulièrement aux institutions d'ordre juridique ou quasi-juridique. Le discours moral est le plus souvent prescriptible.

**Ethique** : « Qui se rapporte à la morale. Discipline de la philosophie qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe ». Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu. Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger. Une telle réflexion est alimentée notamment par la morale, par la philosophie, par la psychologie et par la sociologie. À cet égard, le discours éthique est appréciatif. L'éthique est une démarche visant, face à un

problème donné à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et intégrées et en tenant compte du contexte dans lequel le problème se pose actuellement. Qui se rapporte à la morale. Discipline de la philosophie qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe.

**Déontologie « Théorie de Devoir »** : la déontologie (ce mot provient du grec deon, deontos le devoir et logos le discours), est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général. Dans un sens moins technique, et plus répandu aujourd'hui, elle désigne l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier. Cet ensemble de devoirs peut être formalisé par les instances dirigeantes ou représentatives d'une profession sous la forme d'un code. Il faut faire la différence entre la morale, qui renvoie aux mœurs telles qu'elles sont pratiquées et la notion d'éthique, qui est le souci de fonder une morale, ce qui fait plutôt référence à la théorie, aux règles et aux principes. Alors que la morale définit des principes ou des lois générales, l'éthique est une disposition individuelle à agir selon les vertus, afin de rechercher la bonne décision dans une situation donnée. La morale n'intègre pas les contraintes de la situation. La morale ignore la nuance, elle est binaire. L'éthique admet la discussion, l'argumentation, les paradoxes .

## II. Science et éthique

La science permet d'élargir le domaine du savoir. Parallèlement l'approche éthique est désormais une dimension de la connaissance.

### 1. Les valeurs professionnelles

L'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent). Lorsque cette réflexion devient collective et fait l'objet d'une formalisation, la démarche devient déontologique, dans un sens large. Si ces règles ont une valeur pour l'ensemble d'une profession et font l'objet d'une reconnaissance officielle, il s'agit d'une déontologie au sens restreint. En éthique professionnelle, la réflexion porte sur les valeurs qui motivent les conduites des professionnels et qui sont actualisées dans les codes de déontologie. Les valeurs des ingénieurs définissent un idéal général de pratique. Le bon ingénieur se distingue, entre autres, par sa compétence, son sens des responsabilités, son engagement social. Ce que cela signifie dans la pratique quotidienne, le code de déontologie aide à le comprendre en énonçant les devoirs et obligations découlant de l'idéal du groupe.

- **La réflexion éthique**

Le but de la réflexion éthique est de déterminer non pas les valeurs les plus motivantes, sur le plan subjectif, mais celles qui peuvent justifier rationnellement notre action, celles qui constituent de bonnes raisons d'agir dans un sens ou dans l'autre. Dans le domaine éthique comme dans le domaine technique, les ingénieurs ne sont pas guidés par leurs préférences personnelles. Ils font des choix rationnels et sont capables de les justifier en donnant des raisons telles que l'intérêt du client, la qualité de l'environnement, la sécurité du public. La réflexion éthique permet de déterminer les valeurs qui constituent des raisons d'agir acceptables par l'ensemble de la société, par les personnes qui partagent l'idéal de pratique et, au niveau particulier, par les personnes et les groupes touchés par une décision.

- **La source de la contrainte**

L'action fondée sur les valeurs est généralement conforme aux lois et à la déontologie, mais elle est décidée par l'individu plutôt qu'imposée par une autorité extérieure. La réflexion éthique fait appel à l'autonomie, au jugement et au sens des responsabilités. Quand un ingénieur décide, sur la seule base de ses valeurs, de refuser une signature de complaisance, rien ne l'y oblige sauf lui-même. La même décision, cependant, peut être dictée par un article du Code de déontologie des ingénieurs. Il est fréquent que l'on obéisse aux règles parce qu'elles émanent d'une autorité, parce que l'on craint une sanction ou simplement par habitude.

- **La manière dont l'action appropriée est définie**

La déontologie est assez précise quant à ce que le professionnel doit faire ou éviter dans les situations courantes de la pratique. Dès qu'une seule règle claire s'applique à une situation, la conduite à suivre est fixée d'avance.

Toutefois, lorsque deux règles ou plus s'appliquent à la même situation, il peut être plus difficile de savoir quelle conduite adopter. L'éthique ne définit pas d'avance la conduite appropriée, mais elle propose une méthode réflexive pour la trouver, notamment dans les conflits de valeurs ou quand une action permise par les règles paraît malgré tout discutable du point de vue de l'idéal de pratique.

- **L'ouverture à d'autres points de vue sur les valeurs**

La déontologie distingue les obligations du professionnel envers le public, le client et la profession. Elle reconnaît donc qu'il existe plusieurs points de vue sur les valeurs. La clarté exige pourtant que chacune de ces règles privilégie un seul point de vue, l'ensemble des règles demeurant guidé par l'idéal de pratique d'un seul groupe professionnel. La réflexion éthique, de son côté, est ouverte aux points de vue de toute personne ou tout groupe dont les valeurs ou les intérêts sont touchés par une décision. Elle aide à résoudre les situations où les obligations du professionnel envers son client et envers le public sont difficilement conciliables, de même que les situations où les valeurs du groupe professionnel entrent en conflit avec d'autres valeurs ou intérêts dignes de considération.

- **La responsabilité par rapport aux conséquences**

Du point de vue déontologique, c'est la conformité de l'action à la règle qui est importante. Les conséquences de l'action ne font l'objet d'aucune réflexion ou décision particulière. Du point de vue éthique, au contraire, le professionnel est responsable des conséquences de son action et le demeure même quand il choisit de se conformer à la règle. Il doit chercher à minimiser les effets négatifs de sa décision et être prêt à la justifier, en expliquant ses raisons d'agir, devant toutes les personnes concernées.

## **2. Principes fondamentaux de la charte d'éthique et de déontologie universitaires**

**2.1 L'intégrité et l'honnêteté :** La quête de la probité et de l'honnêteté signifie le refus de la corruption sous toutes ses formes. Cette quête doit commencer par soi avant d'être étendue aux autres. Le développement de l'éthique et de la déontologie doit ainsi refléter des pratiques exemplaires.

**2.2 La liberté académique :** Les activités universitaires d'enseignement et de recherche ne peuvent se concevoir sans la liberté académique qui en est le fondement. Cette dernière garantit, dans le respect d'autrui et en toute conscience professionnelle, l'expression d'opinions critiques sans risque de censure ni contrainte.

**2.3 La responsabilité et la compétence :** Les notions de responsabilité et de compétence sont complémentaires. Elles se développent grâce à une gestion démocratique et éthique de l'institution universitaire. Cette dernière garantit un bon équilibre entre le besoin d'une administration efficace et celui d'encourager la participation des membres de la communauté universitaire en associant l'ensemble des acteurs de l'université au processus de prise de décision. Cependant, les questions scientifiques restent du ressort exclusif des enseignants-chercheurs.

**2.4 Le respect mutuel :** Le respect de l'autre se fonde sur le respect de soi. Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'interdire toute forme de violence

symbolique, physique ou verbale. Ils doivent être traités avec respect et équité et s'engager à se comporter de la même façon, quel que soit le niveau hiérarchique des partenaires.

**2.5 L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique :** La quête et la possibilité de l'interrogation des savoirs que l'Université transmet et produit ont pour principes fondamentaux la recherche de la vérité scientifique et l'esprit critique. L'exigence de vérité scientifique oblige à la compétence, à l'observation critique des faits, à l'expérimentation, à la confrontation des points de vue, à la pertinence des sources et à la rigueur intellectuelle. La recherche scientifique doit être fondée sur la probité académique.

**2.6 L'équité :** L'objectivité et l'impartialité sont les exigences essentielles lors des évaluations, des promotions, des recrutements et des nominations.

*Parfois les gens utilisent le mot « respect » pour vouloir dire : 'Respecte-moi en tant que personne' et parfois ils utilisent le mot 'Respect' pour vouloir dire : « Respecte-moi car je suis l'autorité. »*

*“Le respect n'est pas une faiblesse. Mais la preuve d'une bonne éducation”*

*On est tous différents. Tous uniques. Personne ne se ressemble. Mais on est tous égaux. « Respecter les autres, c'est se faire respecter ».*

*“Le respect n'est pas à sens unique”*

### III. Éthique dans l'enseignement supérieur

#### 1. Apprentissage et enseignement

**L'apprentissage** : C'est une modalité de formation initiale qui se déroule sous contrat de travail de droit privé. L'apprenti reçoit des enseignements dispensés en alternance, dans un centre de formation d'apprentis (C.F.A.) ou un établissement d'enseignement et, en milieu professionnel (entreprise, association, organisme public).

**La formation** : est réalisée par la voie classique ou par la voie de l'apprentissage, étudiants et apprentis obtiendront le même diplôme.

- L'apprentissage est un vecteur de réussite des politiques publiques liées à l'éducation et à l'emploi. Son développement favorise le rapprochement entre les acteurs socio-économiques et les établissements d'enseignement supérieur. Il renforce le lien entre l'offre de formation et les besoins du tissu économique permettant d'améliorer sensiblement l'insertion professionnelle.
- Le diplôme décerné en apprentissage est équivalent à celui décerné en formation classique. Ce qui compte c'est l'acquisition des compétences, peu importe les modalités.

#### 2. Droits, obligations et devoirs

##### a. Les droits et obligations de l'enseignant-chercheur

L'enseignant-chercheur a un rôle moteur à jouer dans la formation des cadres de la nation et dans la participation au développement socio-économique du pays par la recherche. L'Etat, en lui permettant d'assumer ses missions, doit le mettre à l'abri du besoin. La sécurité de l'emploi pour l'enseignant-chercheur est garantie par l'Etat à travers les établissements publics d'enseignement supérieur.

##### b. Les droits de l'enseignant-chercheur

Les établissements d'enseignement supérieur doivent garantir l'accès à la profession d'enseignant-chercheur sur la seule base des qualifications universitaires et de l'expérience requises. Ils doivent prendre toutes les



dispositions à même de garantir à l'enseignant-chercheur le droit d'enseigner à l'abri de toute ingérence, dès lors qu'il respecte les principes de l'éthique et de la déontologie. Toutes les questions concernant la définition et l'administration des programmes d'enseignement, de recherche, d'activités péri-universitaires, ainsi que d'allocation de ressources doivent, dans le cadre de la réglementation en vigueur, reposer sur des mécanismes transparents. Lorsque l'enseignant-chercheur est appelé à exercer des fonctions administratives, il doit répondre aux exigences de respect et d'efficacité. L'évaluation et l'appréciation du travail de l'enseignant-chercheur font partie intégrante du processus d'enseignement et de recherche. L'évaluation doit porter uniquement sur les critères académiques d'appréciation des activités d'enseignement et de recherche et des autres activités professionnelles en relation avec l'université. L'Enseignant-chercheur bénéficie de conditions de travail adéquates ainsi que des moyens pédagogiques et scientifiques nécessaires qui lui permettent de se consacrer pleinement à ses tâches, et de disposer du temps nécessaire pour bénéficier d'une formation permanente et d'un recyclage périodique de ses connaissances. Le traitement octroyé doit être à la mesure de l'importance que cette fonction, et par conséquent celui qui l'exerce, revêt dans la société pour la formation de l'élite, tout autant qu'à l'importance des responsabilités de toute nature qui incombent à l'enseignant-chercheur, dès son entrée en fonction.

#### **c. Les obligations de l'enseignant-chercheur**

La responsabilité principale de l'enseignant-chercheur est d'assurer pleinement ses fonctions universitaires d'enseignant-chercheur, il doit :

- S'efforcer de se conformer à des normes aussi élevées que possible dans son activité professionnelle.
- Veiller au respect de la confidentialité du contenu des délibérations et débats tenus au sein des différentes instances dans lesquelles il siège.
- Faire preuve de conscience professionnelle dans l'accomplissement de ses tâches.

### Chapitre III : Éthique dans l'enseignement supérieur

- Contribuer à la dynamisation de la fonction d'évaluation des activités pédagogiques et scientifiques à tous les niveaux
- Consacrer le principe de transparence et celui du droit de recours.
- Ne pas abuser du pouvoir que lui confère sa profession.
- S'abstenir d'utiliser son statut d'universitaire et d'engager la responsabilité de l'université à des fins purement personnelles.
- Gérer honnêtement tous les fonds qui lui sont confiés dans le cadre de l'université, d'activités de recherche ou de toute autre activité professionnelle.
- Préserver sa liberté d'action en tant qu'universitaire.
- Faire preuve de disponibilité pour accomplir les tâches de sa fonction et être présent au sein des établissements d'enseignement pour l'exécution de celles-ci.
- Agir en professionnel de l'éducation en se tenant au courant des innovations, en veillant à l'actualisation constante de l'état de ses connaissances et de ses méthodes d'enseignement et de formation.
- Mener l'enseignement et la recherche en conformité avec les normes éthiques et professionnelles universelles, loin de toute forme de propagande et d'endoctrinement.
- Se garder de toute forme de discrimination en rapport avec le genre, la nationalité, l'appartenance ethnique, le statut social, la religion, les opinions politiques, le handicap et la maladie.
- Exposer clairement les objectifs pédagogiques de ses enseignements, et respecter les règles pédagogiques de la progression (périodicité, durée, barème de notation, consultation des copies et réception des étudiants avant validation définitive des notes.)
- Avoir une appréciation la plus objective possible des performances des étudiants.
- Orienter ses activités d'expertise et de conseil vers des travaux susceptibles d'enrichir ses enseignements, de contribuer à l'avancement de ses recherches, ou de participer à son rayonnement en tant qu'universitaire.

- Fonder ses travaux de recherche sur une quête sincère du savoir, avec tout le respect dû au principe de la preuve et à l'impartialité du raisonnement.
- Respecter le travail d'érudition de ses collègues universitaires et les travaux des étudiants et en créditer les auteurs. Aussi, le plagiat constitue une faute majeure et inexcusable pouvant conduire à l'exclusion.
- Contribuer au respect des libertés académiques des autres membres de la communauté universitaire et accepter la confrontation loyale des points de vue différents.

### **3. Les droits et devoirs de l'étudiant de l'enseignement supérieur**

L'étudiant doit disposer de toutes les conditions possibles pour évoluer harmonieusement au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il a de ce fait des droits qui ne prennent leur sens que s'ils sont accompagnés d'une responsabilité qui se traduit par des devoirs.

#### **i. les droits de l'étudiant**

- L'étudiant a droit au respect et à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire.
- L'étudiant ne doit subir aucune discrimination liée au genre ou à toute autre particularité.
- L'étudiant a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant les institutions universitaires.
- Le programme du cours doit lui être remis dès le début de l'année. Les supports de cours (références d'ouvrages et photocopiés ...) doivent être mis à sa disposition.
- L'étudiant a droit à une évaluation juste, équitable et impartiale.
- La remise des notes, accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve et, au besoin, la consultation de copie, doivent se faire dans des délais raisonnables n'excédant pas ceux fixés par les comités pédagogiques.
- L'étudiant a le droit de présenter un recours s'il s'estime lésé dans la correction d'une épreuve.

### Chapitre III : Éthique dans l'enseignement supérieur

- L'étudiant en post-graduation a droit à un encadrement de qualité ainsi qu'à des mesures de soutien pour sa recherche.
- L'étudiant a droit à la sécurité, à l'hygiène et à la prévention sanitaire nécessaires aussi bien dans les universités que dans les résidences universitaires.
- L'étudiant a droit aux informations concernant la structure d'enseignement supérieur à laquelle il appartient, notamment son règlement intérieur.
- L'étudiant a accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.

#### **ii. les devoirs de l'étudiant**

- L'étudiant doit respecter la réglementation en vigueur.
- L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire.
- L'étudiant doit respecter le droit des membres de la communauté universitaire à la libre expression.
- L'étudiant doit respecter les résultats des jurys de délibération.
- L'étudiant est dans l'obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter de ses obligations administratives envers l'établissement.
- L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.
- L'étudiant ne doit jamais frauder ou recourir au plagiat.
- L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.

## IV. Éthique dans la publication de papiers de recherche

### I. Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche implique que le chercheur fournisse une hypothèse suppléante, une hypothèse de recherche, comme solution alternative à l'explication du phénomène. Le chercheur teste l'hypothèse pour réfuter l'hypothèse nulle, non pas parce qu'il préfère l'hypothèse de recherche, mais parce que cela équivaut à s'approcher d'une réponse à un problème spécifique. L'hypothèse de recherche est souvent basée sur des observations suscitant le soupçon d'une hypothèse nulle parfois incorrecte.

#### **Pour arriver à l'objectif, il faut :**

- reconnaître les contraintes, limites et conditions d'application.
- Acquérir des connaissances et développer des habiletés permettant : d'effectuer une recherche documentaire et d'information sur un sujet scientifique
- d'évaluer et de présenter l'information repérée
- de reconnaître les enjeux liés à la planification et à la conduite d'activités de recherche
- de présenter des résultats de manière claire et efficace
- d'appliquer les règles relatives à la propriété intellectuelle et à l'éthique scientifique.

### II. Le Plagiat

**II.1 Définition du Plagiat :** Le plagiat consiste en l'appropriation d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques...) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources. Il cible non seulement les publications mais aussi les thèses, rapports... La facilité d'accès aux ressources du Web a banalisé l'usage du « copier/coller », tendant à faire oublier que le plagiat relève de la malhonnêteté intellectuelle et de la fraude. Le plagiaire encourt des sanctions disciplinaires et, dans le cas des thèses, leur annulation. La définition de plagiat reste la même, mais sur le plan pratique, le plagiat dans la recherche est beaucoup plus grave car en évitant d'indiquer les sources il y a obstruction de progression scientifique contrairement au

plagiat littéraire où les torts sont relativement confinés aux intérêts de l'auteur plagié.

**II.2 Différentes formes de Plagiat :** Selon la terminologie utilisée par Christiane Médaille (2005) (CEST-Jeunesse, 2005), il existe plusieurs types de plagiat. Elle cite quatre principales formes de plagiat : le "plagiat accidentel", le "plagiat intentionnel", le "cyberplagiat" et "l'autoplagiat".

- **Le plagiat accidentel :** Les causes du " plagiat accidentel ", d'après les excuses fournies par les plagiaires, relèvent le plus souvent de la méconnaissance des règles, or nul n'est censé ignorer les règles d'usage en vigueur dans le lieu où il se trouve, ni ses responsabilités en tant qu'étudiant universitaire. Par conséquent, aucune des « excuses » invoquées ci-dessous à titre d'exemple n'est acceptable :  
Le manque de temps, le manque de savoir-faire, le manque de confiance ou de créativité, la passivité, la mauvaise interprétation des consignes.
- **Le plagiat intentionnel :** Le plagiat intentionnel où l'auteur "copie" sciemment son travail sur celui d'une ou plusieurs personnes.
- **Le cyberplagiat :** Le cyberplagiat consiste à copier-coller l'information sur le Web sans indiquer ses sources, est une forme moderne de plagiat apparue avec le développement des ressources disponibles sur Internet. Il consiste à :
  - ✓ « Copier dans un travail scolaire, en tout ou en partie, le contenu d'un site Web ou des documents disponibles sur Internet sans le signaler et en préciser la source ».
  - ✓ « Copier de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant sans en indiquer la source ».
  - ✓ « Copier dans un travail scolaire, en tout ou en partie, le contenu d'un travail scolaire téléchargé à partir d'un site Web d'achat ou d'échange de tels travaux ».

- **L'autoplagiat** : "L'autoplagiat" désigne «la pratique qui consiste à remettre une copie d'un même travail à divers enseignants quand le contexte s'y prête » ou à remettre le même travail au même enseignant dans le cadre de plusieurs cours différents. Cette pratique est une forme de fraude courante mais pas anodine pour autant.

Voici quelques exemples de plagiat :

- **Copier textuellement** un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source.

**Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc.** provenant de sources externes sans indiquer la provenance.

- **Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots**, mais en omettant d'en indiquer la source.
- **Traduire partiellement ou totalement un texte** sans en mentionner la provenance.
- **Réutiliser un travail produit dans un autre cours** sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- **Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien** (et ce, même si cette personne a donné son accord).

### III. Procédures pour éviter le plagiat involontaire

Pour éviter le plagiat, nous pouvons citer en reprenant une portion de texte telle quelle et en utilisant les **guillemets**, Ou bien en **paraphrasant**, c'est-à-dire en

reformulant les idées des auteurs dans nos propres mots. Dans les deux cas, il faut mentionner la source des idées.

1. **Citation de Texte** : Une citation textuelle doit être entre **guillemets**, Elle peut être introduite par une phrase ou un mot, La référence du document cité doit apparaître sans ambiguïté, plusieurs méthodes existent, nous recommandons celle de la **note de bas de page**. En fin de document la **bibliographie** doit lister tous les documents utilisés avec leur référence complète rédigée selon les normes en vigueur.
2. **Insertion d'illustrations** : On entend par illustration les images, photos, schémas, tableaux etc ... Toute illustration doit être accompagnée d'une légende. Si l'illustration n'a pas été produite par les auteurs du rapport il convient d'en indiquer la source. La source peut être indiquée sous la légende de l'illustration ou bien en note de bas de page ou bien dans une table des illustrations. La référence est rédigée selon les recommandations issues des normes. Elle n'est pas rappelée dans la bibliographie générale en fin de rapport. Il est recommandé de privilégier les illustrations dont l'origine est identifiée.
3. **En utilisant la « paraphrase »** : La paraphrase consiste à reformuler avec ses propres mots et ses propres phrases les écrits d'une autre personne. Comme pour la citation la référence du document paraphrasé doit être indiquée en note de bas de page. En fin de document la bibliographie doit lister tous les documents utilisés avec leur référence complète.
4. **En faisant des renvois du texte vers la bibliographie** : Lorsque des travaux d'autres personnes sont utilisées où ont inspirés votre travail en dehors de la citation ou de la paraphrase, vous pouvez l'indiquer de la manière suivante. Le



texte concerné, que vous avez rédigé à partir de travaux d'autres personnes est suivi d'un numéro qui correspond au numéro du document utilisé et cité en bibliographie

### **5. En indiquant systématiquement les sources bibliographiques utilisées**

A la fin d'un rapport, d'un mémoire, doit impérativement figurer la « bibliographie » qui liste tous les travaux utilisés : ouvrages, articles, sites web, normes, rapports etc. Au-delà des aspects règlementaires et légaux relatifs au droit d'auteur la bibliographie est nécessaire :

- Pour attester du caractère scientifique de la démarche.
- Pour permettre à vos lecteurs d'identifier et de retrouver les sources des informations que vous avez Utilisées. Les références sont rédigées selon des règles définies par des normes (cf « guide de rédaction »).

### **IV. Quelques moyens de lutte contre le plagiat**

- Sensibilisation de toute la communauté universitaire sur les méfaits et les conséquences du plagiat en intégrant dans le cursus des enseignements des séminaires et/ou matières sur l'éthique et la déontologie et notamment sur l'aspect plagiat.
- Mise en ligne des travaux (mémoires, thèses, publications, ...) réalisés au sein de l'institution universitaire et/ou de recherche. Etablir une charte anti-plagiat au niveau des institutions universitaire et/ou de recherche.
- Instaurer pour les mémoires et thèses un engagement à faire signer par leur auteur stipulant que leur travail ne comporte pas de plagiat et que leurs sources ont été convenablement citées.
- Utilisation de logiciels de détection de plagiat.